

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 12 MARS 2019 A 19h30 (Salle du Conseil)**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVAUT, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir** : M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Eric MARTIN.

**Absents excusés** : Mme Sophie BEULET-MARTIN et M. Yannick QUINTARD

**Absent** : M. Patrick PEYROUX

**Secrétaire de séance** : Mme Séverine LAFLEUR

**Assistent** : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes présentes dans le public et au correspondant de presse.

Mme Séverine LAFLEUR est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 12 février 2019 est adopté à l'unanimité.

- **Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de compétence du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et aux délibérations du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014.

- Décision du 14 février 2019 : signature avec l'entreprise SOREGIES de Poitiers pour le remplacement d'un mât d'éclairage public sis rue Gambetta, pour un montant de 1 457.73 € HT, soit 1 749.28 € TTC ;
- Décision du 18 février 2019 : signature avec l'entreprise SELOMA de Poitiers pour le remplacement du mobilier de la salle du conseil municipal, pour un montant de 10 893.02 € HT, soit 13 071.62 € TTC ;

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le nouveau mobilier sera installé dans la salle du Conseil Municipal le 20 mars prochain.

## 1 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE BATI, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

- **Acquisition d'un terrain de 107 252 m<sup>2</sup> aux Maillots (référence cadastrale : AL 7)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Antony FRAUDEAU, concerné par le fermage de ce terrain, ne prend pas part au débat et au vote. Ce dernier demande à quitter la salle pendant l'examen de ce point de l'ordre du jour.

M. François NGUYEN LA informe le Conseil Municipal que le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers est propriétaire d'une importante parcelle (N°AL 7) de 107 252 m<sup>2</sup> aux Maillots, comprenant un hangar agricole de 390 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est classée principalement en zone agricole (97,5%), 2 700 m<sup>2</sup> étant classés en zone urbanisable.

Compte tenu de sa proximité avec les zones d'habitation, ce terrain pourrait constituer une importante réserve foncière pour l'urbanisation future de la Commune.

Malgré plusieurs sollicitations des municipalités précédentes, le CHU de Poitiers n'avait jamais donné suite aux propositions d'achat.

M. NGUYEN LA indique que M. le Maire a rencontré M. Frédéric MARCHAL, Directeur des Constructions et du Patrimoine au CHU de Poitiers, en décembre 2016, pour lui faire part de l'intérêt de la Commune pour ce terrain.

Après plusieurs échanges de courriers, le Directeur Général du CHU de Poitiers a adressé une proposition de vente à M. le Maire, en date du 3 juillet 2018 au prix de 240 000 € net vendeur. Les frais de notaires, à la charge de la Commune, sont estimés à 3 888,37 €.

Sollicitée par M. le Maire, la Direction Générale de Finances Publiques a transmis un avis des domaines en date du 19 février 2019, avec une valeur vénale de la parcelle estimée à 240 000 €.

La Commission « Patrimoine Bâti, Voirie et Assainissement », élargie au Conseil Municipal, le lundi 15 octobre 2018, a proposé de donner une suite favorable à cette offre, tout en permettant à l'exploitant de poursuivre son activité, sachant qu'une grande partie de la parcelle devrait rester en zone agricole à long terme, compte tenu de la politique restrictive de l'Etat en matière d'extension des espaces constructibles prélevés sur les zones agricoles.

Une réunion s'est tenue avec le Directeur de la SAFER le 6 février dernier, pour étudier la possibilité de compenser les terrains qui pourraient être urbanisés dans l'avenir. A ce jour, l'exploitant a engagé des démarches pour de nouvelles acquisitions, mais sans aucun retour positif de la SAFER.

Il est rappelé que la Commission réunie le 15 octobre dernier a unanimement demandé que toutes les solutions soient étudiées, afin que l'agriculteur ne soit pas lésé par une éventuelle acquisition de ce terrain par la Commune.

En réponse à une question de Mme Béatrice FLEURY, sur la possibilité de compenser la perte de terres cultivables pour M. FRAUDEAU, M. le Maire insiste sur la nécessité de ne pas léser l'exploitant, conformément aux engagements qu'il a pris à son égard. Le bail est donc repris en l'état, avec changement de propriétaire.

A l'horizon de 10 ou 15 ans, cette parcelle pourrait offrir une possibilité non négligeable de développement de la Commune.

Il est donc important de profiter de l'opportunité offerte de l'acquérir auprès du CHU, alors que les municipalités précédentes avaient sollicité le CHU sans succès.

Le maintien de l'exploitant dans ses droits sera indiqué dans l'acte notarié.

M. le Maire précise que le directeur de la Safer s'est engagé à informer la Commune des échanges de terres en cours sur Vouillé.

M. le Maire indique qu'une seule partie de la parcelle (4 à 5 ha) pourrait être concernée par l'urbanisation, en limite des constructions habituelles.

En tout état de cause, une révision du PLU sera obligatoire. M. le Maire rappelle que l'Etat est très vigilant sur la consommation des terres agricoles et qu'il est fort probable qu'il demandera des compensations, avec le retour de zones constructibles en zones agricoles.

M. Bernard PIERRE-EUGENE souligne le fait qu'en cas d'aménagement futur, toute la parcelle ne serait pas utilisée par la Commune et qu'une partie du terrain pourra continuer à être exploitée par M. FRAUDEAU.

En réponse à une question de M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. le Maire précise qu'il conviendra de voir avec l'exploitant s'il souhaite continuer à utiliser le hangar présent sur la parcelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. Antony FRAUDEAU ne prenant pas part au débat et au vote) :**

- D'approuver l'achat au CHU de Poitiers de la parcelle N°AL 7 de 107 252 m<sup>2</sup>, comprenant un hangar agricole de 390 m<sup>2</sup>, parcelle classée principalement en zone agricole (97,5%), 2 700 m<sup>2</sup> étant classés en zone urbanisable, au prix de 240 000 € net vendeur, les frais de notaires, à la charge de la Commune, étant estimés à 3 888,37 €,
- De viser l'estimation de la Direction Générale de Finances Publiques (avis des domaines) en date du 19 février 2019, avec une valeur vénale de la parcelle estimée à 240 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Vente d'un hangar aux Essarts**

M. François NGUYEN LA rappelle que la Commune a acquis une parcelle de 1 800 m<sup>2</sup> aux Essarts pour aménager un bassin d'orage, afin de réduire les inondations rencontrées par les habitants de ce quartier, ces dernières années, conformément à la délibération du 11 septembre 2018.

Les dossiers règlementaires relatifs à ce projet sont en cours, afin que les travaux puissent débuter dans les plus brefs délais.

Il indique qu'un hangar métallique avec un toit en fibrociment contenant de l'amiante, est présent sur le site et qu'il serait préférable de mettre à nu le terrain avant que ne s'engagent les travaux d'aménagement du bassin, afin d'optimiser le budget.

Un agriculteur, M. Laurent MARTEAU, et un entrepreneur de travaux publics, M. Jean-Christophe BARRITEAU, ont manifesté leur intérêt pour ce hangar. Une seule offre a finalement été transmise à M. le Maire, par M. Jean-Christophe BARRITEAU, avec un prix d'achat de 500 €.

L'acquéreur a été informé de la présence d'amiante dans la toiture du hangar, afin que toutes les mesures de sécurité soient prises à l'occasion de la déconstruction du bâtiment qui sera à sa charge.

M. le Maire insiste sur l'importance de ce dossier, puisque le terrain va permettre l'aménagement du bassin d'orage, pour limiter les risques d'inondation aux Essarts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la vente du hangar situé sur la parcelle cadastrée BH 0023, sise route de Lavauseau aux Essarts, à M. Jean-Christophe BARRITEAU, au prix de 500 €, étant précisé que l'ensemble des frais de déconstruction sera pris en charge par l'acquéreur qui a été informé de la présence d'amiante dans la toiture du bâtiment,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

**2 - VIE LOCALE ET TOURISME**

- Dates et horaires d'ouverture de la piscine et du camping

Après avis des membres de la Commission Vie Locale et Tourisme, M. Christophe MERIEL-BUSSY propose de valider les dates et horaires d'ouverture suivants pour la piscine et le camping :

**HORAIRES PISCINE 2019**

SAMEDI	22	Juin	Gratuit		14h30	20h		Sous condition Météo
DIMANCHE	23	Juin	Gratuit		14h30	20h		Sous condition Météo
SAMEDI	29	Juin			14h30	20h		
DIMANCHE	30	Juin	10h30	12h30	14h30	20h		

**Semaine scolaire**

	Jour	Mois			Ouverture	Fermeture
LUNDI	1 <sup>er</sup>	Juillet			16h	19h30
MARDI	2	Juillet				
MERCREDI	3	Juillet			16h	19h30
JEUDI	4	Juillet			16h	19h30
VENDREDI	5	Juillet			16h	19h30

**Du samedi 6 juillet au dimanche 1er septembre 2019**

	Matin Ouverture	Matin Ferm.	Ap.midi Ouv.	Ferm.
LUNDI			14h30	19h30
MARDI				
MERCREDI			14h30	19h30
JEUDI			14h30	19h30
VENDREDI			14h30	19h30
SAMEDI			14h30	20h
DIMANCHE	10h30	12h30	14h30	20h

SAMEDI	7	Septembre		14h30	20h		Sous condition Météo
DIMANCHE	8	Septembre		14h30	20h		Sous condition Météo

Il est précisé que ces dates et horaires peuvent être modifiés en cas de conditions climatiques particulières (inondations, orages violents, fortes chaleurs...).

## HORAIRES CAMPING 2019

<b>Du Samedi 1er juin au dimanche 30 juin</b>				
	<b>Matin Ouverture</b>	<b>Matin Ferm.</b>	<b>Ap.midi Ouv.</b>	<b>Ferm.</b>
LUNDI	7h30	8h30	19h	20h
MARDI				
MERCREDI	7h30	8h30	19h	20h
JEUDI	7h30	8h30	19h	20h
VENDREDI	7h30	8h30	19h	20h
SAMEDI	7h30	8h30	19h	20h
DIMANCHE	7h30	8h30	19h	20h

<b>Du lundi 1er juillet au dimanche 1er septembre</b>				
	<b>Matin Ouverture</b>	<b>Matin Ferm.</b>	<b>Ap.midi Ouv.</b>	<b>Ferm.</b>
LUNDI	7h30	8h30	17h30	20h
MARDI				
MERCREDI	7h30	8h30	17h30	20h
JEUDI	7h30	8h30	17h30	20h
VENDREDI	7h30	8h30	17h30	20h
SAMEDI	7h30	8h30	17h30	20h
DIMANCHE	7h30	8h30	17h30	20h

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, M. Christophe MERIEL-BUSSY indique qu'un surveillant de baignade sera recruté 4 jours par semaine pendant les vacances d'été en complément de la Maître-Nageuse, afin d'assurer confort et sécurité pour les baigneurs, mais que cela ne permet pas d'ouvrir le mardi, pour des raisons de maintenance des installations.

Mme Dany BONNIN suggère d'informer les élèves des dates d'ouverture en période scolaire.

M. le Maire précise que la piscine pourra être ouverte plus tard le soir en cas de fortes chaleurs, ce qui est très apprécié par le public.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver les dates et horaires d'ouverture de la piscine et du camping tels que présentés ci-dessus,
  - D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.
- **Convention avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour la labellisation du sentier de Ravard**

M. Christophe MERIEL-BUSSY indique que la Fédération Française de Randonnée Pédestre vient d'informer M. le Maire que le sentier de Ravard (plan joint en annexe) a obtenu le label FFRandonnée qui récompense la qualité de cet itinéraire. Cette labellisation, valable 5 ans, fait suite à une expertise réalisée en 2018 qui a démontré l'intérêt du circuit, avec une note de 79/80. Elle conforte la stratégie de développement touristique de la Commune.

Il propose d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour la labellisation du sentier de Ravard.

M. le Maire fait part de sa satisfaction pour cette labellisation.

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que le tracé sera utilisé par le raid Saint-Martin.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la convention de labellisation du sentier de Ravard avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec la FFRP et tout document relatif à ce dossier.

**3 - CULTURE**

- Remboursement des frais des bénévoles de la médiathèque

Mme Valérie POIGNANT rappelle que les bénévoles sont amenés dans le cadre de leur engagement à la Médiathèque de Vouillé à effectuer des déplacements, en particulier pour leur formation.

Elle précise que la mairie de Vouillé s'engage à prendre en charge les dépenses engagées dans le cadre de ces formations professionnelles, notamment les frais de déplacements effectués avec leur véhicule personnel et les frais de repas selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Compte tenu de l'arrivée de nouveaux bénévoles, il convient de mettre à jour la liste des personnes pouvant bénéficier des remboursements de frais.

Les bénévoles sont Mesdames Christine CHASSAIN, Elisabeth DESCHAMPS, Claudie DIEN, Christiane FROGER, Danièle GADIOU et Anne PERCHARD.

En réponse à une question de Mme Dany BONNIN, Mme Valérie POIGNANT précise qu'un budget annuel spécifique est consacré à cette action.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. Jacques DESCHAMPS représenté par Mme Dany BONNIN ne prenant pas part au vote) :**

- D'approuver la prise en charge des dépenses engagées dans le cadre des formations des bénévoles de la médiathèque, notamment les frais de déplacements effectués avec leur véhicule personnel et les frais de repas selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

**4 - JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

- Examen des demandes de subventions 2019

M. Jean-Luc CHATRY indique que la commission Jeunesse, Sports et Vie Associative s'est réunie le jeudi 21 février dernier, pour étudier les demandes de subventions pour 2019.

Les propositions de la commission sont les suivantes :

### 1° Sport

AS Vouillé 86	300 €
ASV Basket	1 000 €
C.O.C.C.V. (Comité des courses cyclistes)	600 €
Dance Fit	350 €
Foulées Vouglaisiennes	700 €
Judo-Karaté Club Vouglaisien	1 600 €
Oasis & Pool	250 €
Pétanque Vouglaisienne	450 €
Tempo Sport	250 €
Tennis Club Vouillé 86	900 €
TGVV (gymnastique)	520 €
US Foot	3 000 €
Badminton Club du Haut-Poitou (en attente de la décision de la CCHP)	
Vespas Hand	1 000 €
Vouillé Volley Ball (dont école)	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 920 €</b>

En réponse à une question de Mme Béatrice FLEURY, M. Jean-Luc CHATRY donne les raisons des évolutions des subventions des clubs sportifs (partenariats extérieurs, formation des jeunes...).

En réponse aux interrogations de M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Jean-Luc CHATRY rappelle qu'il n'y a plus de cumul possible d'une subvention de la Commune avec celles de la Communauté de Communes. En ce qui concerne les Foulées Vouglaisiennes, il fait état d'un financement exceptionnel de la Communauté de Communes du Haut-Poitou pour le challenge Jean Le Bon.

M. Jean-Luc CHATRY précise que le Badminton Club du Haut-Poitou est issu d'une fusion entre les clubs de Badminton de Vouillé et de Cissé, et qu'à ce titre, il a sollicité un financement communautaire.

### 2° Environnement

AAPPMA (Pêche)	300 €
ACCA (chasse)	300 €
ACCA (destruction de ragondins)	310 €
<b>TOTAL</b>	<b>910 €</b>

### 3° Culture et tourisme

A l'Aube de l'Europe	250 €
A Tout bout de chant	250 €
Association d'ARTS	1 000 €
Festi'86	1 000 €
Vouillé et son Histoire	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 500 €</b>

#### 4° Autres associations

Association Citoyenne Vouglaisienne (conférences)	600 €
Amicale du C.I.S. (Pompier)	650 €
APE des écoles publiques	550 €
Association des Aînés de Vouillé 86	500 €
La P'tite Salade du Coin	100 €
Scouts Entente	400 €
UFGV AC	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 200 €</b>

#### 5° Comités

Comité de jumelage	1 000 €
Comité de village de Traversonne	500 €
Comité des fêtes	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 €</b>

#### 6° Centre Socio-Culturel

Accompagnement à la scolarité	6 300 €
Transport des mercredis	2 100 €
Trophée jeunesse	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 550 €</b>

#### 7° Subventions exceptionnelles

Vouillé et son histoire (fouilles archéologiques) sous réserve de la réalisation des fouilles programmées mi-juillet	1 000 €
Cyclo-Sportif-Club de Vouillé (organisation de la « Gentlemen »)	300 €
EPA86 (matériel pédagogique)	330 €
Pétanque Vouglaisienne (poêle en fonte pour le boulodrome couvert)	350 €
COJYV (Rencontres Culturelles Internationales à Vouillé)	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 480 €</b>

M. François NGUYEN LA demande à ce que tous les conseillers puissent aller visiter le chantier de fouille réalisé par Vouillé et son Histoire, certains conseillers s'étant vu refuser l'accès lors de la campagne précédente. M. le Maire indique qu'il sera vigilant sur ce point.

M. Christophe MERIEL-BUSSY s'interroge sur le caractère exceptionnel de la « Gentlemen » organisée par le Cyclo-Sportif-Club de Vouillé.

M. le Maire propose de valider cette subvention et suggère à M. Jean-Luc CHATRY de prendre contact avec le Président de cette association pour obtenir des précisions sur les autres financements confirmés par M. Benoit COQUELET (Crédit Agricole, Conseil Départemental).

## 8° Hors commune

Commerçants non sédentaires	600 €
Commerçants non sédentaires (Versement de 5 % sur les recettes de 2018)	408 €
Prévention routière	50 €
Association Avenir RN 147-149	10 €
Route historique des Abbayes et monuments du Haut-Poitou	30 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 098 €</b>

M. Jean-Luc CHATRY indique que le montant total des subventions versées aux associations (hors écoles privées, CCAS et coopérative scolaire) reste relativement stable. Il s'élève à 37 757,76 €.

## 9° École privée

	Primaire	Maternelle
Forfait de fonctionnement par élève	(350 € x 77 élèves) 26 950 €	(1 200 € x 29 élèves) 34 800 €
<b>TOTAUX</b>	<b>61 750 €</b>	

Mme Dany BONNIN rappelle que le forfait a été fixé l'année dernière à 350 € par élève en primaire et 1 200 € en maternelle. Elle indique que le forfait est plus élevé pour les enfants de maternelle compte tenu des salaires des ATSEM qui sont à la charge de la Commune.

Elle précise que le nombre d'enfants de Vouillé fréquentant l'établissement La Chaume - La Salle, a diminué cette année : 6 élèves en moins en primaire, 5 élèves en moins en maternelle.

Elle ajoute que la Commune ne versera pas de subvention à la Caisse des Ecoles en 2019, pour des raisons de simplification administrative, mais que les crédits sont transférés sur le budget principal : 8 000 € de subvention à la coopérative scolaire pour les projets pédagogiques et 16 000 € pour les fournitures.

M. Jean-Luc CHATRY précise que le montant total des crédits prévus pour les subventions cette année, laisse un peu de marge, mais que cela peut changer d'une année sur l'autre en fonction du nombre d'enfants de Vouillé inscrits à La Chaume.

M. Bernard PIERRE-EUGENE fait état de la baisse de la subvention à la Chaume, en raison de la diminution du nombre d'élèves, mais également d'une ATSEM en moins.

Mme Dany BONNIN rappelle que le forfait est plafonné depuis l'année dernière, du fait de la baisse du nombre d'élèves en maternelle publique qui augmentait sensiblement le coût de revient par enfant. Elle précise que pour l'année scolaire en cours, quelques heures d'ATSEM ont été effectivement diminuées.

M. Jean-Luc CHATRY indique que les subventions seront versées lorsque le dossier sera complet.

M. Benoit COQUELET précise que le Conseil Départemental demande les comptes bancaires des associations.

M. Christophe MERIEL-BUSSY indique que les informations bancaires doivent être présentées dans le bilan fourni par l'association à la Commune.

## 10° Autres subventions

Centre Communal d'Action Sociale	16 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (moins l'abstention de Mme Séverine LAFLEUR pour l'attribution de la subvention au Tennis Club de Vouillé 86 ) :

- D'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2019, selon les tableaux présentés ci-dessus, sous réserve que les dossiers de demande soient complets,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec l'établissement scolaire de la Chaume - la Salle pour le versement des subventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

## 5 - DELIBERATION DIVERSE

- **Renouvellement de l'adhésion de la commune de Vouillé au service « archivistes itinérants » du Centre de Gestion de la Vienne**

Mme Dany BONNIN rappelle au Conseil Municipal que les communes sont propriétaires et responsables de leurs archives et qu'à ce titre, elles doivent en assurer la conservation et la mise en valeur. Plus précisément, elles les conservent, les trient, les classent et, dans certaines conditions, les éliminent. Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire (article L 2321-2, 2° du CGCT).

Dans ce cadre, un diagnostic des archives de la commune a été élaboré en 2011 par le service d'archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Vienne. Le volume d'archives à traiter était de 162,4 Mètres linéaires, ce qui représentait 8,5 tonnes ou 13 m<sup>3</sup>.

Les archivistes du Centre de Gestion de la Vienne avaient alors estimé à 225 jours, le temps d'intervention pour traiter l'ensemble des archives de la commune.

Par délibération en date du 24 janvier 2012, le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion à ce service et validé l'étalement de ce travail de mise aux normes sur 15 ans, avec 15 jours d'intervention par an, soit un cout d'environ 3 000 € par an (200 € par jour).

Des interventions par période de 15 jours ont été réalisées en 2012, 2013 et 2015. Du fait d'absences dans le service d'archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Vienne, elles n'ont pu être effectuées en 2014 et 2016.

Par délibération en date du 24 janvier 2017, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de l'adhésion de la commune de Vouillé au service d'archivistes itinérants, avec des interventions de 10 jours programmées en 2017, 2018 et 2019, au tarif de 220 € la journée, soit 2.200 € par an.

Mme BONNIN indique que le Centre de Gestion de la Vienne a fait part de nouvelles modalités d'intervention, notamment par un traitement allégé des dossiers qui ne nécessitent pas ou peu d'élimination. Ces dossiers ne sont plus triés mais seulement inventoriés, ce qui permet de diminuer le temps d'intervention dans les collectivités et par conséquent, d'en alléger le cout. L'intégralité des archives communales pourrait être traitée d'ici 2024, au lieu de 2026 initialement.

Elle rappelle qu'un correspondant « Archives » a été nommé parmi les agents de la collectivité, suite à un reclassement interne, et que le service fonctionne de façon satisfaisante.

En réponse à une question de M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN indique qu'il n'y a pas eu de paiement de la prestation en 2014 et 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver renouvellement de l'adhésion de la commune de Vouillé au service d'archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Vienne de 2020 à 2022,
- D'approuver la proposition financière relative à cette prestation, soit 2 200 € par an pour 10 jours d'intervention,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Vienne et tout document relatif à ce dossier.

**6 - POINTS DIVERS**

• **Travaux de restructuration du dojo et de la salle de danse**

M. Jean-Luc CHATRY rappelle qu'un projet de restructuration du dojo et de la salle de danse, a été engagé depuis un an. Il indique qu'il a été mis un terme à la mission confiée au précédent architecte qui ne respectait pas l'enveloppe financière pour les travaux.

Il informe le Conseil Municipal que deux cabinets d'architecte ont été présélectionnés, suite à la dernière consultation. Les 2 cabinets seront reçus en Mairie le mercredi 24 avril après-midi.

M. Jean-Luc CHATRY précise que les difficultés rencontrées avec le précédent architecte, ont conduit à un retard d'un an pour la réalisation du projet.

• **Rénovation des courts de tennis**

M. Jean-Luc CHATRY fait état de l'avancement du chantier de rénovation des courts de tennis. Le gros œuvre est désormais terminé : dalle et entourage en grillages posés. Un temps de séchage de 3 semaines est nécessaire afin que les peintures puissent être réalisées. Des attentes ont été prévues pour l'automatisation des portes d'accès aux courts.

M. le Maire rappelle que le cout de l'opération est de 90 000 €. Les travaux sont réalisés par l'entreprise Sols-tech dont le siège social est près de Blois. Il observe une différence de niveau entre les courts 1, 2 et 3 du fait d'un dénivelé nécessaire pour l'évacuation des eaux potables. Une demande de subvention a été transmise à la Fédération Française de Tennis.

A une question de M. le Maire, Mme Séverine LAFLEUR répond que le club a choisi les couleurs traditionnelles (vert et rouge) pour la peinture des courts.

• **Chemin du Bois du Colombier**

Mme Marie-Laure LEVRAULT indique qu'un chemin est en cours d'aménagement dans le Bois du Colombier, par les agents municipaux. Il permettra de joindre la rue du Marest à la rue Victor Hugo, le long de la rue du Gué Rochelin, dans un cadre arboré. Des escaliers ont été aménagés. La stèle sera contournée.

M. le Maire se réjouit de ce très beau projet et précise que ce chemin sera emprunté par le cortège qui se rend au cimetière, lors des cérémonies commémoratives.

- **Passerelle de la Gorande**

Mme Marie-Laure LEVRAULT fait état du projet de passerelle dans le Parc de la Gorande qui permettra de relier le Parc au Chemin de Gadiot. Les services municipaux ont commencé à déboiser le terrain. La dimension de la passerelle sera finalement de 16 mètres, en raison de la largeur de la rivière à l'endroit prévu pour le franchissement.

En réponse à une question de M. Benoit COQUELET, Mme Marie-Laure LEVRAULT précise que l'aménagement de la passerelle ne sera pas réalisé en régie, mais que certains travaux annexes seront effectués par les services municipaux pour diminuer le coût (cheminement, déboisement...).

M. le Maire et Mme Marie-Laure LEVRAULT indiquent que le cabinet NCA de Neuville de Poitou, assiste la Commune, notamment pour le dossier « Loi sur l'eau ».

- **Fête des enfants**

M. Jean-Luc CHATRY indique que la fête des enfants et la fête des associations de Vouillé auront lieu le même jour, le 7 septembre au stade, mais sur 2 emplacements différents. Il rappelle l'évolution de la fête des enfants qui implique désormais une dizaine d'associations de Vouillé proposant des animations. Il fait état du souhait de certaines associations de regrouper les 2 évènements le même jour.

M. le Maire indique que les jeux pour les enfants seront réservés au stade d'entraînement, site de la fête des enfants et que les stands des associations de Vouillé seront installés sur le terrain d'honneur.

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 9 avril à 19 h 30, salle du Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 21h00.